



La mission de l'Administrateur Indépendant

Conférence AEFR
1^{er} Juin 2022



la SOCIÉTÉ FRANÇAISE
des ANALYSTES FINANCIERS

Hubert MATHET

Quelques Rappels



Critères permettant d'évaluer l'indépendance

- *Art 9.5.3 Code AFEP Medef*: (...)ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise .



Critères (suite)

- *Art 9.5.6 Code AFEP Medef* : ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.



Les Nuances selon le Prisme

- Cocher des cases c'est bien,
 - Perte d'indépendance au bout de 9 années dans le Code UK.
 - 7 années selon certaines sociétés de recherches indépendantes.

- L'indépendance d'esprit c'est mieux.



Le « Job »

- Quel point commun entre Muddy Waters dans le dossier Sino Forest (2011) et Victor Castanet dans le cas Orpéa (2022)?



Le « Job »

- Réponse: Le temps passé sur le terrain
 - 3'000 heures (le temps à passer pour dénouer un sujet grave).
 - Muddy Waters: « We are confident that we have brought more expertise, time and money to bear in analyzing TRE (Sino-Forest) than has any investor or bank – by a substantial margin.”



Le « Job »

- KPMG: Dans des entreprises de taille significative, il faut compter 17 heures de préparation par heure de réunion en Conseil. (600 heures environ pour 6 réunions annuelles de 6 heures = 1 «job» à tiers temps).
- Prof. Cossin – IMD Lausanne: La moitié des administrateurs consacrent 1 à 3 heures par heure de Conseil, un quart 3 à 7 heures et une minorité autour de 10 heures.

Les risques encourus

- Préparation a minima et Conseils peu efficaces.
 - Les autres occupations professionnelles et/ou cumuls ne laissent aucune liberté pour «descendre» dans l'entreprise.
- 1'200'000'000 CHF (le risque financier personnel de l'administrateur- cas Espirito Santo en Suisse)



Le Cadre de la Mission

- *Art 12.4 Code AFEP-MEDEF*: "Les administrateurs doivent pouvoir rencontrer les principaux dirigeants de la société, y compris hors la présence des dirigeants mandataires sociaux. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable."



Le Cadre de la Mission

- *Code Middlenext*: "La communication des informations nécessaires en amont de la préparation des conseils est indispensable pour alimenter la connaissance des sujets traités et exercer son jugement. L'administrateur participe, éventuellement, à l'obtention des informations en demandant les renseignements qu'il souhaite au président et/ou au dirigeant. Il est souhaitable de proposer aux « administrateurs », au moment de leur entrée en fonction, une information et/ou une formation suffisante sur les métiers et l'organisation du groupe".



La Réalité du Terrain

- Dirigeant de droit: aucune restriction quant à l'accès aux hommes et à l'information.
- Aptitude au terrain: visites suivant ce que commandent la stratégie et les urgences.
- Observation et Discernement
- Réactivité
- Temps à allouer: situation professionnelle et cumul des mandats



Quelques Pistes de Réflexion

- Plateforme de dialogue actionnarial.
- Administrateur Professionnel (question de la rémunération).

